Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Versement des dommages et interets

Par lapomme

bonjour;

j ai été condamné a verser des dommages et interets (5000?)
pour une affaire ou j ai été condamné prison avec sursis, mon avocat fait la sourde oreille lorsque je demande des informations. je ne sais ou envoyer cette somme? SARVI ?
Pouvez vous m'aider
merci

Par Nihilscio

Bonjour,

Si le tribunal vous a condamné à verser des dommages et intérêts, c'est qu'une partie civile les a demandés. Elle est nécessairement identifiée sur le jugement. C'est à elle qu'il faut les verser. Faites-le contre reçu.

Par jpgroussard

Bonjour,

toute preuve non contestable du payement fait l'affaire. Et vu que vous faites partie de rares personnes condamnées à souhaiter s'acquitter le plus rapidement possible de ses dettes, la partie adverse va accepter si vous vous mettez d'accord sur cette modalité non contestable.

La Sarvi est faite pour un maximum de 1000 euros par personne qui seront récupérés par la suite dans votre poche. C'est fait pour les mauvais payeurs ce qui n'est pas votre cas.
Cdlt